

A Paris, le 21/06/2021

Jean-Philippe Bastias - Valérie Boisliveau - Thierry Bordier - Martine Desaulles
Patrice Drigny - David Espin - Pascale Monchal - Boris Violet

sudceidf@orange.fr

64-68 rue du Dessous des Berges
75013 Paris - 01 70 23 53 40 (38)

AUX OUBLIETTES DES INDEMNITÉS GARDERIE Où est passé le million d'euros de la catégorie 4 ?

En 2019, la direction décrétait l'arrêt de la prise en charge des remboursements des dépenses d'assistances maternelles non déclarées compte tenu des risques associés. 520 salariés étaient concernés et cela représentait 1 million d'euros. Depuis septembre 2020 c'est chose faite. D'accord pour ne pas inciter au travail non déclaré mais il s'agit maintenant de veiller à redistribuer !

Pour rappel en 2019, lors des débats en négociation avec les organisations syndicales, l'employeur avançait l'idée que les dépenses se reporteraient sur celles des gardes d'enfants à domicile déclarées, les centres de loisirs, les garderies, les crèches. Certes, mais pour partie seulement.

Aujourd'hui se posent 2 questions :

- Combien de reports d'une catégorie vers l'autre ?
- Combien d'euros reste-t-il à réaffecter au budget indemnités garderie ?

Ce bilan est à porter à la connaissance de tous et **Sud** est prêt à proposer des solutions de garde alternatives pour compléter les mesures déjà en place.

Le modèle existant jusqu'à 13 ans est un véritable acquis social pour les salariés de la CEIDF confrontés au coût élevé et à la difficulté de trouver un mode de garde en région parisienne.

Ce "plus" social est en vigueur depuis 2008, "plus" qui préexistait dans d'autres textes et qui a été pérennisé grâce à **Sud** dans l'accord de Volet social. C'est une avancée négociée qui conserve encore son caractère original et attractif quand on le compare à ce qui se fait dans les autres entreprises. Le budget Enfance à travers l'indemnité garderie, la prime vacances enfants et les colonies, c'est 7 M€.

Il nous appartient d'en défendre le contenu et l'enveloppe consacrée à sa réalisation.

Le budget non consommé du fait des sommes qui ne sont plus remboursées depuis septembre dernier doit servir les salariés.

Sud fait 2 propositions cumulatives :

- **La réservation de berceaux dans des crèches privées pour le personnel de la CEIDF** est une de ces pistes avec à la clé un tarif remboursé sur la base du Quotient Familial.
- **L'augmentation de la prise en charge actuelle** plafonnée à 205 € par mois par enfant sur 10 mois 1/2 à l'instar de ce qui a été imaginé à notre initiative durant le dernier confinement pour permettre aux salariés, dont les enfants n'étaient plus acceptés à l'école, d'être mieux remboursés.

**Sud veille sur vos droits et innove pour
améliorer l'existant.**